

Lettre d'information, mars 2020

EOLIEN

P 1 : Situation sur notre zone d'intervention

P 2 : Requête à la cour d'appel de Nancy contre le projet « Source de Meuse »

P 3 : Mobilisation nulle à faible du côté des politiques Haut-Marnais

P 4 : SRADDET, SCOT, PADD, des outils pour transformer la Haute-Marne en une grande centrale énergétique

AGRICULTURE ET BIODIVERSITE

P4 : Avrecourt, le procureur retoque une plainte en harcèlement déposée par nos adversaires

P5 : La destruction de 525 m haies à Montigny sera examinée en audience du TGI de Chaumont

P 6 : Rencontre de travail avec l'AFB et les associations de protection de la nature

PLAIDOYER POLITIQUE ET INFORMATION

P 6 Conférence au Rotary Club de Chaumont

P 6 Réunion publique à Bourdons-sur-Rognon

P 6 Ciné-débat 'La magie des haies à Montigny le Roi

P7 Bilan de nos vide-greniers en 2019

NOS PRIORITES POUR 2020

RAPPEL AG 2020



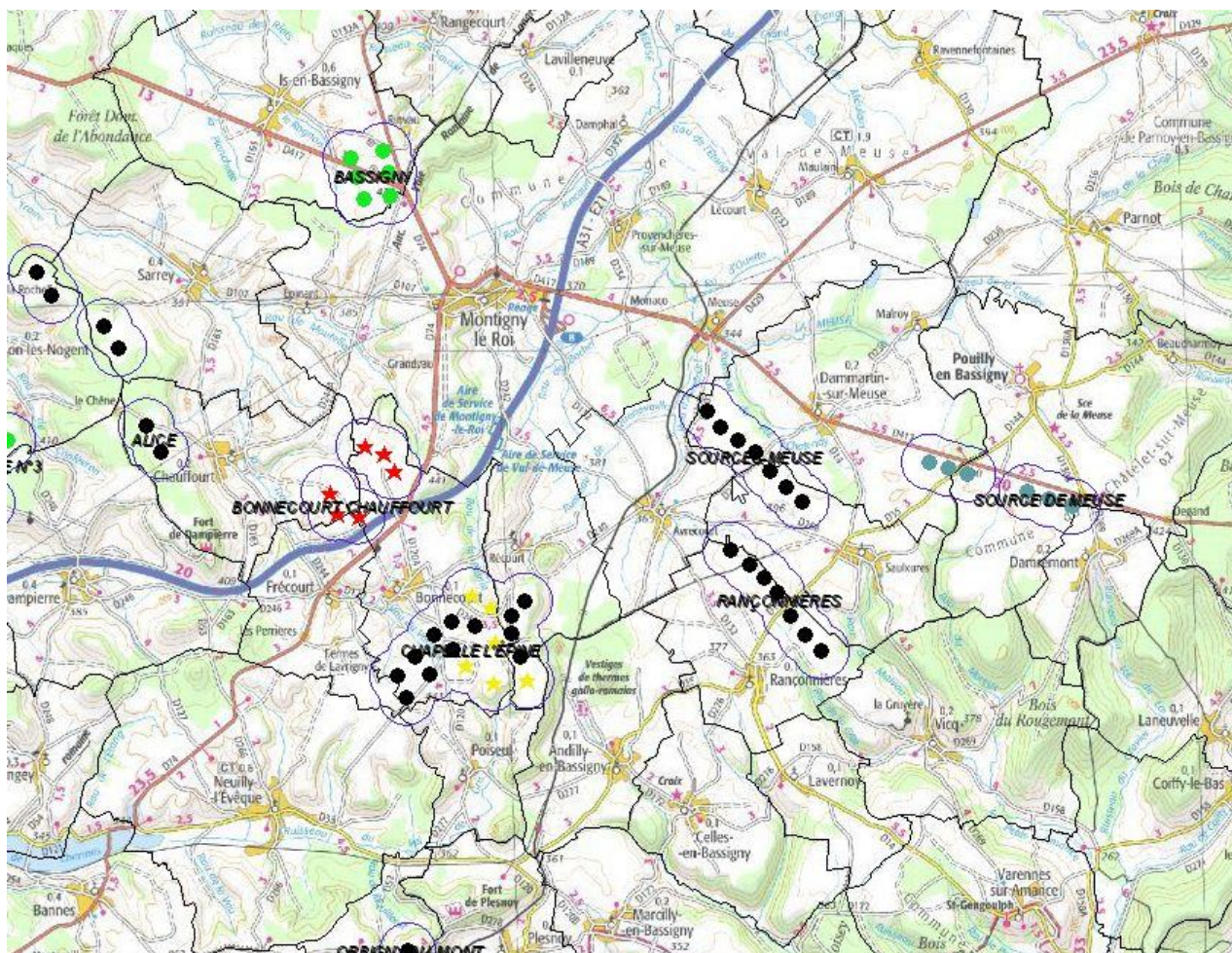
EOLIEN

Situation sur notre zone d'intervention

Selon nos informations et la cartographie de la DREAL, sur notre périmètre d'intervention, la situation des centrales éoliennes est la suivante :

- **Une centrale autorisée et construite en 2008:** La centrale éolienne du Bassigny, à Is en Bassigny. 6 éoliennes de 120 m. A appartenu à POWEO, puis à Kallista Energie jusqu'à fin 2019. Nous n'avons pas réussi à identifier le propriétaire actuel. Inauguré en septembre 2008. Autorisation d'exploitée d'une durée de 20 ans (2028),resterait plus que 8 ans ... à suivre et à vérifier.
- **Une centrale autorisée en 2005, non construite, faisant l'objet d'un recours en Cours d'Appel de Nancy** La centrale éolienne Source de Meuse, promoteur actuel H2Air, 6 éoliennes de 150 m, sur les communes de Dammartin-sur-Meuse, Pouilly-en-Bassigny, Damrémont. Recours en cours d'appel de Nancy porté par CIEL SUD HAUTE-MARNE et plusieurs plaignants individuels de Damrémont.
- **Une centrale en cours d'instruction administrative.** Centrale éolienne de Bonnecourt-Chauffourt. 6 éoliennes ? promoteur Boralex ? Nous manquons d'information sur ces villages pour bien suivre cette affaire.

- **Quatre centrales éoliennes non-autorisées.** Les centrales de Rançonnières (6 éoliennes) et Dammartin sur Meuse (7 éoliennes) que nous avons combattu en enquête publique et au tribunal administratif, et la centrale éolienne de Sarrey (6 éoliennes)



- ★ 2 : DDAE/DDAU en instruction
- 3 : ICPE autorisée
- 4 : ICPE refusée (refus exprès)
- 5 : Eolienne construite/en service
- ▲ 6 : Eolienne démontée
- ★ 7 : Projet déclaré sans suite
- ★ 9 : Dossier ICPE rejeté

Requête à la cour d'appel de Nancy contre la centrale « Source de Meuse »

Pour mémoire ce projet a été autorisé en 2015 et nous l'avons immédiatement contesté par la voie de la justice administrative, ce qui a depuis gelé ses travaux de construction.

La nouvelle enquête publique exigée par le Tribunal Administratif par son jugement de 2018 était restreinte aux aspects financiers. Elle s'est déroulée en janvier 2019. Notre association ainsi qu'une dizaine de personnes se sont rendues auprès du commissaire enquêteur pour y exprimer leur opinion sur ce projet.

Concernant les aspects financiers, plusieurs habitants de Damrémont se sont plaints, selon leur propre terme, « de harcèlement » de la part de M. **Silvère DA LUZ responsable régional de H2Air**. En effet, sans y être invité, celui-ci s'est rendu, au moins à deux reprises, chez toutes les personnes de Damrémont qui avaient déposées un recours contre son projet au tribunal administratif, cela pour leur proposer des sommes d'argent importantes (20 000 € + l'installation de la toiture en panneau photovoltaïque) sous le prétexte de compensation des nuisances à subir, mais probablement aussi pour acheter leur retrait du recours, ce qu'aucun d'entre eux n'a accepté. Ces témoignages sont disponibles sur le registre d'enquête publique publié sur le site internet de la préfecture.

S'appuyant sur l'engagement de la maison-mère H2 Air d'apporter les 17 millions d'investissements en cas d'éventuelle difficulté de sa filiale SAS « Source Meuse » à obtenir des prêts, le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable sur la capacité financière de l'opérateur.

À la suite de cette enquête et au rapport du commissaire-enquêteur, le tribunal administratif a rendu un jugement le 12 décembre 2019 qui confirme l'arrêté préfectorale de 2015.

Par une requête déposée par notre avocat en février 2020 à la Cour d'Appel de Nancy, nous, CIEL et les 7 requérants individuels de Damrémont, avons demandé l'annulation du jugement du TA et se faisant l'annulation de l'autorisation d'exploiter.

Notre nouvelle requête s'appuie sur de nouvelles données, dont, parmi d'autres, des informations scientifiques vérifiées qui démontrent que l'étude d'impact du projet sur l'avifaune est entachée d'erreurs significatives car elle n'a pas pris en considération l'existence de plusieurs couples de Milan royal et de Cigogne noire nichant à l'intérieur du périmètre de grande sensibilité du projet. Les autres points de contestations (cadre de vie, paysages, procédure d'autorisation, tourisme) sont également développés dans notre mémoire de requête.

Mobilisation faible à nulle des politiques haut-marnais ... à l'exception de la Ville de Langres !

Au cours de l'année 2019 nous avons multiplié les approches auprès des politiques de Haute-Marne.

Le 3 mai nous avons rencontré le député **CORNUT-GENTILLE** et son assistant parlementaire à Reynel, au siège de l'association les amis de Reynel. Etaient présent également « Van d'Osier », « Les amis d'Oudincourt », « Les amis de Septfontaines », et des représentants d'association de défenses des bâtiments et monuments historiques ou culturels. Celui-ci nous a écouté et nous a offert son intermédiation pour rencontrer des personnes que nous jugerions utiles de rencontrer au niveau local ou national. En revanche il nous a dit ne pas pouvoir s'engager sur l'éolien à l'assemblée nationale, étant déjà mobilisé sur d'autres sujets.

Le 25 mai, avec les mêmes associations, nous avons reçu à Avrecourt **Claire COLLIAT**, assistante parlementaire de **Bérangère ABBA**, députée de notre circonscription. Comme nous l'avions fait avec le député CORNUT-GENTILLE, nous avons exposés nos motifs de contestations et nos demandes d'intervention et de révision de la législation. Claire COLLIAT s'est réfugiée dans la prise de note, sans rebondir sur aucun point ni manifester la volonté de prendre en considération nos motifs et nos propositions. Dont acte.

En ce début d'année 2020, les sénateurs GUENE et SIDO ont exprimé dans la presse leur opinion sur l'éolien.

Pour le **sénateur GUENE**, il y a trop d'éoliennes dans le sud Haute-Marne, notamment du côté de Montsaugéon comme il le précise (c'est-à-dire près d'où il habite. NDLR) ou bien visible depuis Langres ou Cohons. A ce motif, le sénateur a envoyé un courrier aux maires de sa circonscription pour leur demander de délibérer contre les projets en cours ou à venir. De plus le sénateur Guené a appelé les maires à s'investir dans les centrales solaires sur les terres agricoles. Nous doutons fort de l'efficacité son intervention après de maires souvent désargentés et donc trop souvent pro-éoliens. Nous aurions préféré qu'il s'investisse, comme d'autres de ses collègues sénateurs l'ont fait, dans la mise en place d'une législation qui exigerait un éloignement plus important des éoliennes des habitations

Le **sénateur SIDO** s'est également exprimé dans la presse en février 2020, pour dire pourquoi l'éolien était inutile pour abaisser les émissions de CO2 du secteur français de l'électricité, ce en quoi il a tout à fait raison. Cependant, il n'a fait

aucune proposition concrète pour établir le moratoire que nous souhaitons tous sur l'éolien en Haute-Marne, ni pour intervenir pour l'augmentation des distances réglementaires d'éloignement des éoliennes aux habitations.

Le seul acte politique signant un engagement factuel vient du **conseil municipal de la Ville de LANGRES**, majorité et opposition pour une fois tous d'accord, qui en février 2020 a décidé de déposer une requête au tribunal administratif contre l'autorisation préfectorale d'exploiter délivrée au projet éolien Sud Vannier (Bussières -les-Belmont) par la préfète **Elodie DEGIOVANNI**, qui depuis son arrivée à ce poste, a ouvert en grand les territoires aux opérateurs éoliens.

SRADDET, SCOT, PADD : des « outils » pour transformer la campagne haut-marnaise en une grande centrale énergétique mixant biomasse et éolien.

SRADDET, SCOT, PADD ... sous ces vocables assez repoussants, se trouvent des documents de planification territoriale qui énoncent des règles et des orientations concernant l'avenir de nos paysages, nos activités pour les 20 prochaines années

Au niveau de la **région Grand Est**, le **SRADDET** a décidé de la **multiplication de la puissance éolienne par 3** ! Et cela sans reprendre aucune des contraintes qui existaient dans l'ancien Schéma Régional Eolien Champagne Ardenne. Pire encore, en termes d'impact sur la biodiversité et nos paysages prairiaux, le SRADDET a programmé d'**augmenter par un facteur de 80 la production de biomasse pour la production énergétique**. Concrètement, cela signifie l'amplification du retournement des prairies, la mise en place de cultures à rotation courte consommatrice de phytosanitaires, l'asservissement des derniers petits paysans de nos campagnes aux besoins des grandes unités de production d'énergie à partir de la biomasse.

La mise en place d'un tel programme, qui voue nos espaces à la production d'énergie (vent ou biomasse), serait un coup très dur à ce qu'il nous reste de campagne.

Le **Scot** (à l'échelle du **PETR du Pays de Langres**, qui couvre tout l'arrondissement du Sud Haute-Marne) et le **PADD** (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), à l'échelle de la **Communauté de commune du Grand Langres**, déclinent les orientations du SRADDET à leur échelle plus locale. Dans ces deux documents, l'éolien est considéré comme acceptable sur la totalité du Sud Haute-Marne, à l'exception du Parc National et d'un périmètre d'une dizaine de kilomètre autour de Langres. Aucune des contraintes qui existaient dans le Schéma Régional Eolien Champagne-Ardenne (Interdiction dans la ZPS Natura 2000 du Bassigny, Villa d'Andilly, Château du Pailly, ect ...) n'est reprise dans ces documents : avec ses orientations approuvées par les intercommunalité **Le Sud Haute-Marne devient une zone franche pour les promoteurs éoliens les plus dangereux**.

Nous sommes intervenus par la voie officielle au cours de l'élaboration de ces documents. **Nous n'avons reçu aucune réaction indiquant une prise en compte de nos observations par les services instructeurs de ces documents (DREAL, DDT, Interco)**

AGRICULTURE ET BIODIVERSITE

La destruction des haies a encore continué cette année, avec une intensité comparable aux années précédentes. Ce sont des kilomètres de haies qui sont détruites chaque année. Nous ne pouvons pas à nous seuls empêcher toutes ces destructions, dont le contrôle relève de la police de la nature et de la PAC. Il importe que des condamnations soient énoncées contre les délinquants ou contrevenants, car de telles condamnations, si elles comportent un aspect pécunier significatif, auront sans aucun doute un effet dissuasif. C'est parce que nous attendons le retour d'enseignement sur les plaintes que nous avons déposées en 2017 et 2018 que nous nous sommes limités cette année à suivre ces affaires et à participer au réseau que met en place sur ce sujet l'Agence National de la Biodiversité.

Avrecourt : Le procureur retoque une plainte de harcèlement déposée par nos adversaires contre deux de nos membres.

La surprise a été grande pour deux de nos adhérents d'être convoqués en juin dernier, à la gendarmerie de la brigade de Montigny/ Bourbonne, cela pour se voir notifier une plainte pour harcèlement de la part des personnes mises en cause dans l'affaire d'arrachage de haies. Jérôme CHAMOIN, président de CIEL, souhaitant connaître le pourquoi de cette convocation de deux membres, c'est également rendu à la gendarmerie. Finalement, la gendarmerie n'ayant pu identifier aucun fait de harcèlement dans ce qui était reproché à nos deux membres, le procureur de la république a immédiatement classé l'affaire sans suite. Nous nous réservons le droit de porter plainte à notre tour pour « plainte abusive » si de tels actes se reproduisaient.

Selon la gendarmerie interrogée sur le sujet en mars 2020, notre plainte contre cet arrachage de haie est toujours sur le bureau du procureur de la république Près de 3 ans après que nous l'ayons déposée !

Montigny : L'affaire de la destruction de 525 m de haie sera jugée au TGI de Chaumont le 10 septembre 2020.

Le 21 mars 2018 paraissent les conclusions de deux études menées par le Muséum National d'Histoire Naturelle et le CNRS sur l'état de conservation des populations d'oiseaux des campagnes françaises. Des résultats qui confirment un constat pour le moins alarmant avec un effondrement généralisé d'un tiers des effectifs en 15 ans.

« Cette disparition massive observée à différentes échelles est concomitante à l'intensification des pratiques agricoles ces 25 dernières années ». ¹



Le 20 avril 2018, CIEL Sud Haute-Marne constatait qu'un engin avait procédé à l'abattage et à l'arasement systématique de tous les éléments structurants du paysage (haies, buissons et bosquets). Nous avons alerté les services de l'ONCFS ce même jour.

Au total, ces travaux auront induit la disparition d'au moins 525 mètres linéaires de haies, d'une largeur moyenne à la base de 4 mètres, et de

près de 3 mètres de hauteur comme le montre les photos, et cela en plein période de nidification.



Nous venons d'être informé que le procureur de la république poursuivait les auteurs de cette destruction d'habitat biologique, qualifiée de délit. Nous sommes donc convoqués avec la LPO Champagne Ardenne, en tant que partie civile, pour assister au jugement qui se tiendra le 10 septembre 2020 au tribunal de grande instance de Chaumont. Nous souhaitons ce jugement exemplaire.

Plantation d'une haie agri-faunistique à Maulain

En collaboration avec les élèves et les enseignants de la Maison Familiale et Rurale de Buxières-les-Villiers, l'association Nature Haute-Marne, et l'Association Champagne-Ardenne Nature Environnement, nous avons réalisé en décembre 2019 la plantation d'une haie bocagère sur l'exploitation avicole de Jean-François DIDIER à Maulain, où nous avons été accueilli par le maire délégué - Monsieur RORET, et la conseillère départementale, madame RAVENEL.

Cette haie de 200 mètres de long, est constituée d'arbustes locaux. Sa fonction est double : créer un espace d'ombre pour le bien-être des volailles et enrichir la biodiversité locale (végétaux, insecte et oiseaux) d'où sa dénomination « agri-faunistique ». Fort de la réussite de cette expérience nous avons écrit en janvier 2020 au maire de Val de Meuse, Romary DIDIER, afin de lui demander un rendez-vous où, nous et la LPO, lui exposerions la proposition de mettre en

¹ <http://www.mnhn.fr/fr/recherche-expertise/cieux-campagnes-francaises>.
ou

œuvre un programme d'aménagement communal de la biodiversité, programme financée par la région Grand-Est Celui-ci ne nous a pas répondu.

Réunion d'échanges avec les associations de protection de la nature et l'Agence Nationale de la biodiversité

Nous avons participé, en juin 2019, à une réunion des associations de protections de la nature organisée par l'Agence National de la Biodiversité (AFB) à Aprey. Cette réunion avait pour but de mettre en relation les différentes associations travaillant sur le sujet (pour la Haute Marne, principalement la LPO, le conservatoire des espaces naturels Champagne Ardenne, l'association Nature Haute-Marne, et nous-même. Deux brochures rédigées par l'AFB pour sensibiliser le monde agricole à la protection des haies nous ont été présentée. Malheureusement, ces brochures n'ont pas encore été largement diffusées par la préfecture auprès des organismes agricoles et vers les agriculteurs eux-mêmes.

COMMUNICATION-INFORMATION - PLAIDOYER

Conférence au Rotary Club de Chaumont

Nous avons été invités par le Rotary Club de Chaumont à faire une présentation de nos activités le 30 janvier 2019 à Chaumont, dans une salle de l'hôtel Terminus.

Les échanges avec l'assistance, composée principalement de chef d'entreprise et de libéraux, ont permis de mieux faire connaître nos arguments en matière d'énergie et de développement durable.

Réunion publique à Bourdons-sur-Rognon

A l'invitation du maire de la commune de Bourdons-sur-Rognon **Gilles BERTHET** nous avons, avec les associations « Les Amis de Reynel » et « Van d'Osier », présenté nos arguments contre la politique de développement éolien au niveau national et en Haute-Marne.

Echanges fructueux avec l'assistance composée en grande partie d'habitant de Bourdons, **sauf avec le maire de Reynel, Gilles DESNOUVEAUX**, qui, après s'être levé pour déclamer un monologue pro-éolien et anti-nucléaire, a refusé d'écouter notre réponse et a quitté la salle en claquant la porte.

Montigny-le -Roi : Ciné-débat « La Magie des Haies »

Nous avons organisés avec les associations CANE (Champagne-Ardenne Nature Environnement) et Nature Haute-Marne, une soirée débat le 12 novembre 2019, autour de la projection du film : « La magie des haies ». L'Agence Française de la Biodiversité était représentée par Samuel COURTAUT.

Le débat a notamment porté sur le droit des propriétaires vis-à-vis des exploitants afin que les haies des propriétés louées soient conservées, et sur la réglementation .



Une très bonne année pour les Vide-Greniers

En 2019 nous avons participé aux vide-greniers d'Avrecourt, Saulxures, Marcilly, Montigny le Roi, Varennes-sur-Amance, Meuse. Plusieurs d'entre nous sont devenu(e)s de véritables expert(e)s des objets anciens Notre stand est souvent l'un de ceux offrant la plus grande diversité d'objets de qualité.

Nous constatons que les personnes qui visitent notre stand ont une analyse de plus en plus argumentée et critique de la politique gouvernementale et préfectorale de développement de l'éolien, notamment au regard de son inefficacité climatique et du gaspillage de l'argent public.

Nous invitons les adhérents et sympathisants à venir nous rencontrer sur ces vides greniers et nous leur rappelons que nous sommes preneurs des dons d'objets qu'ils pourraient faire à l'occasion d'un déménagement, du vidage d'un logement ou toute autre occasion. Nous nous déplacerons si ce n'est pas trop loin.

NOS PRIORITES POUR 2020

- 1. Poursuivre notre lutte administrative et juridique contre les projets éolien de notre secteur**
- 2. Informer le public, faire évoluer la position de la préfète et des élus**
- 3. Agir pour l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de la santé des habitants, de leur cadre de vie, et de la biodiversité**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
VENDREDI 13 MARS 2020, à 18 h,
Salle des fêtes d'AVRECOURT
ENEZ NOMBREUX !

CONTACTS : Evelyne LAVIER, tel : 03 25 90 65 65

mail : cielsudhautemarne@yahoo.fr, Facebook : <https://web.facebook.com/cielsudhautemarne/>

CIEL Sud Haute-Marne. 8, rue du Gué. 52360 MARCILLY-EN-BASSIGNY.

Association loi 1901 déclarée à la Ss-préfecture de Langres le 13 janvier 2010 sous le n ° W5220